



218

DB18

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-
Leman à Candiac et à Saint-Philippe
Montérégie 6211-06-075

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL OU COPIE DE RÉSOLUTION

À une séance **régulière** du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Roussillon, tenue à la salle de Conseil de la ville de Delson, le **29 juin 2005**, du **ressort des conseillers de comté de toutes les municipalités** et à laquelle étaient présents, les conseillers de comté suivants: Daniel Ashby, Jocelyne Bates, Gaétan Brosseau, Jean-Luc Colpron, Guy Dupré, Georges Gagné, Yvon Mailhot, Yves Monette, et Gilles Yelle;

formant quorum sous la présidence de la préfète, Jocelyne Bates.

Rés. 2005-166-T

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

Autoroute 30 : Tronçon Jean-Leman – suivi avec le CLD

ATTENDU le projet gouvernemental de parachever l'autoroute 30 à travers le territoire de la MRC de Roussillon;

ATTENDU que ladite autoroute sera réalisée par tronçon;

ATTENDU que le gouvernement s'apprête à finaliser le tracé précis pour le tronçon Jean Leman, soit la partie de l'autoroute située entre la croisée de la future autoroute 30 et l'autoroute 15, et la sortie 99;

ATTENDU que ce tronçon traverse un territoire stratégique pour le développement économique de la région tel qu'identifié par la MRC de Roussillon;

ATTENDU le projet de stratégie régionale élaborée par le CLD pour faire valoir les intérêts de développement économique de la région reliés à la construction du tronçon Jean Leman de l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT la volonté gouvernementale ferme de construire l'autoroute 30 suivant un tracé situé au sud de la zone urbanisée à St-Constant;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des intervenants directement concernés par le tronçon Jean Leman, soit les propriétaires des terrains visés, la MRC, la ville et le CLD sont favorables au tracé élaboré par la ville de Candiac;

ATTENDU qu'il y a lieu que la région se mobilise et défende ses intérêts de développement économique;

Il est proposé par le conseiller de comté, Gaétan BROSSEAU
Appuyé par le conseiller de comté, Guy DUPRÉ

QUE le Conseil de la MRC retienne formellement le tracé proposé par la ville de Candiac pour le tronçon Jean Leman de l'autoroute 30 situé entre la croisée de la future autoroute 30 et l'autoroute 15, et la sortie 99 puisque ce tracé permet la mise en place de la stratégie de développement régional mis de l'avant qui prévoit la création d'un carrefour logistique intermodal ;

ET QUE ledit tracé soit connu sous le nom de tracé Jean Leman/Roussillon ;


ET QUE le Conseil de la MRC entérine la stratégie de mobilisation régionale proposée par le CLD pour faire valoir le tracé Jean Leman/Roussillon ;

ET QUE le Conseil de la MRC mandate la préfète et le maire de Candiac pour rencontrer les représentants du gouvernement pour déposer la position régionale relative au tracé Jean Leman/Roussillon dans le cadre de ses démarches de parachèvement de l'autoroute 30.

Le vote est demandé par le conseiller de comté de St-Constant.

Adopté à la majorité des voix et de la population des représentants municipaux présents.

Copie certifiée conforme
Delson, le 15 JUIL. 2005


Secrétaire - trésorier
M.R.C. de Roussillon